CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. TOUTE VEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN, payables six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins que l'on n'indique quelqu'une des Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement doit expirer l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'Abeille, avant l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS, ou les admet pas dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, *et cinquante cents pour* les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront publiés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, sous peine de deux qui leur seront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des prix courants commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes, sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les portefeuilles de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prêter ni de donner, ni celui de suspendre un abonnement.

Bateaux naviguant sur le Lac.

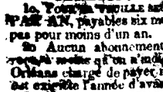

Le bateau à vapeur **CORSAIRE**, ayant quelques légères réparations à faire, sera remplacé dans ses voyages réguliers de la Nouvelle-Orléans à Covington par le bateau à vapeur **E. T. TERRELL**, président.

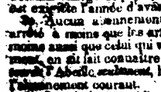

Le bateau à vapeur **DELTA** s'étant chargé de porter la malle à Madisonville, se trouve obligé de changer ses jours de départ de Mandeville: qui seront comme suit:

Il partira avec la malle à 9 heures du matin;

Les lundi, mercredi et vendredi, et retournera les jours suivans, toujours touchant à Mandeville en allant et revenant.

Il partira le samedi à 5 heures du soir pour Mandeville seulement, le dimanche à 9 heures du matin pour Mandeville et Madisonville, et reviendra le même soir.

25 sept

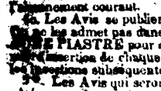

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE.—Le bateau à vapeur **DELTA**, capitaine Shéridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanche à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville tous les lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures, et arrivant au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi, le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précises du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville, tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi, le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville, et repartira de suite pour la Nlle-Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche, sera d'une piastre par personne, les autres jours $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priées de se rendre par le char de huit heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil

Bateaux navigant sur le fleuve.

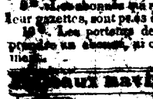

PAQUEBOT DE BATON-ROUGE A LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le bateau à vapeur **MARION**, capitaine J. G. EDDY, fait neuf et a une chambre haute, et fera son premier voyage pour Baton-Rouge et les lieux intermédiaires dans les paroisses St-Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Iberville et Est et Ouest Baton-Rouge, le mardi 27 du courant. Ce bateau partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement tous les mardi à 10 heures du matin, et de Baton-Rouge tous les vendredi à 8 heures du matin.

Les habitans et chargeurs peuvent compter sur la régularité et la ponctualité de ce bateau, ainsi que sur son exactitude à partir aux heures indiquées; aussi sur les beaux emménagemens. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

ALAIN & DUPLESSIS.
Agent à Baton-Rouge,
A. MONTAN.

N. B. Ce bateau, a une barge dans le Bayou Lafourche, qui recevra toute espèce de fret pour les habitans de ce bayou, et les débarquera sur les habitations où ils seront destinés, **sans faire payer pour le déchargement.** [26 oct—27

Batimens de cabotage.

POUR NEW-YORK.

Ligne de Paquebots entre la Louisiane et New-York.

Les navires composant cette ligne partiront de la Nouvelle-Orléans et de New-York tous les seconds Lundis, et seront prêts à faire leur temps de départ, à commencer du 9 novembre: la ligne, à l'avenir, se composera de dix navires; savoir:

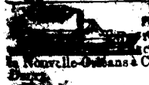

Le navire **YAZOO**, capitaine ELDRIDGE, partira le 9 novembre.

Le navire **MISSISSIPPI**, capt. ROBINSON, partira le 23 novembre.

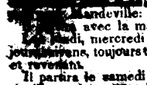

Le navire **SHAKESPEARE**, capitaine COLLINS, partira le 7 décembre.

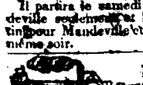

Le navire **VICKBURG**, capitaine WOODHOUSE, partira le 21 décembre.

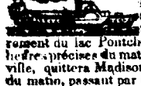

Le navire **LOUISVILLE**, capt. PALMER, partira le 4 janvier.

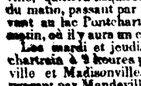

Le navire **HUNTVILLE**, capt. PALMER, partira le 18 janvier.

Tous ces bâtimens sont neufs, de la première classe, doublés et chevillés en cuivre, du port de plus de 500 tonneaux, et d'un faible tirant d'eau, ayant été construits expressément, pour faire les voyages auxquels ils sont destinés. Le prix du passage est fixé à quatre-vingts piastres. Les chambres, qui sont élégamment meublées, offrent tous les agrémens et toutes les commodités que l'on peut désirer. On aura soin de pourvoir ces bâtimens d'approvisionnemens abondans et de la meilleure qualité, et l'on ne négligera rien de ce qui pourra contribuer à rendre le passage agréable aux passagers. Les capitaines qui commandent ces paquebots sont tous des hommes expérimentés, et qui feront tout ce qui dépendra d'eux pour que les passagers soient satisfaits.

Dans tous les temps, ils seront remorqués par des bateaux à vapeur, en descendant en en montant, et l'époque de leur départ sera ponctuellement observée.

Les armateurs de ces bâtimens ne seront responsables d'aucune lettre, d'aucun paquet, ou colis, expédiés à bord, à moins qu'il n'y ait eu un connaissement signé au comptoir des dits armateurs ou de leurs agens.

Pour plus amples informations, s'adresser à

J. D. BEIN & A. COHEN,
2 nov no. 177, rue du Canal.

POUR NEW-YORK.

(Nouvelle ligne de paquebots entre la Louisiane et N.-York.)

Navire **Alabama**, capitaine H. Johnston, 474 tonneaux, partira le 2 novembre.

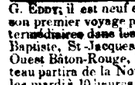

Navire **Saratoga**, capitaine W. Hathaway, 562 tonneaux, partira le 16 novembre.

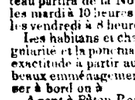

Navire **Arkansas**, capitaine S. S. Dennis, 627 tonneaux, partira le 30 novembre.

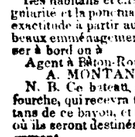

Navire **Nashville**, capitaine J. Rathbone, 513 tonneaux, partira le 14 décembre.

Navire **Kentucky**, capitaine John Bunker, 598 tonneaux, partira le 28 décembre.

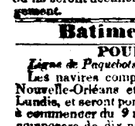

Navire **Orleans**, capitaine S. S. Sears, 509 tonneaux, partira le 11 janvier.

Les paquebots de cette ligne partiront ponctuellement de la Nouvelle-Orléans et de New-York, chaque lundi, durant toute la saison.

Ces navires sont tous de première classe, doublés, cloués et chevillés en cuivre, et construits avec soin à New-York expressément pour ces voyages.

Ils sont commandés par des hommes d'expérience, tirent peu d'eau, et seront constamment remorqués en montant et en descendant le Mississipi par les bateaux-à-vapeur.

Les armateurs de ces navires ne seront responsables d'aucunes lettres ou paquets expédiés, ou mis à bord de ces navires, à moins qu'un connaissement régulier de ces objets n'ait été signé au comptoir des armateurs ou de leurs agents.

Le prix du passage est fixé à $70—On ne fournit à bord ni vins ni liqueurs. Pour fret ou passage, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN,
2 nov no. 83, rue Gravier.

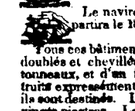

POUR APALACHICOLA.—La goëlette-paquebot **WATER WITCH**, capit. MASON, avant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
31 oct No. 28 et 29, Nlle. Levée.

Pour les Ports du Mexique.

POUR TAMPICO.—La goëlette mexicaine **PRIVILEGIO**, capitaine GARINO, ayant déjà la plus grande partie de son fret engagé, partira sous peu de jours. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord, ou à

SAM. FERNANDES.
No. 203 rue de la Levée.

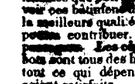

POUR TAMPICO.—La goëlette mexicaine **IRIS**, capitaine HERNANDES, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. PRATS & FILS.
21 oct

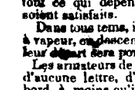

POUR TAMPICO.—Le brick français **CATTALAPAS**, cap. CORMIER, ayant la plus grande partie de son chargement, partira positivement le 23 du courant. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la cathédrale, ou à

JOHN CROSBY,
28 oct. 28, rue du Camp.

Pour les ports du Mexique.

POUR LA BAIE DE GALVESTON.—Le belle goëlette fine voilière, **MARY JANE**, ayant engagé la plus grande partie de son chargement partira incessamment. Pour le balance du fret, s'adresser à

Wm BRYAN
2 nov. Vieille Levée no. 35.

POUR BRAZORIA.—La superbe goëlette fine voilière, LOUISIANA, capitaine PERNEY, sera expédiée positivement vendredi prochain, ou avant, pour la balance du fret engagé, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à

WILLIAM BRYAN.
2 nov no. 36, Vieille Levée.

POUR VERA-CRUZ.—La goëlette mexicaine **ANNA-MARIA**, capitaine GOMEZ, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à

J. PRATS & FILS.
21 oct.

POUR BRAZORIA (Texas).—La superbe goëlette, fine voilière, **LOUISIANA**, capitaine Hendley, va commencer à prendre son chargement aussitôt après le départ de la goëlette Columbus, et sera bientôt expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St.-Louis, ou à

W. BRYAN,
15 oct Vieille Levée, No. 35.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE.—Le navire **Rébiscon**, a besoin de 200 à 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le fret ou passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co.
26 oct no. 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.—Le brick français **La Glaneuse**, capitaine Jouain, sera expédié sous peu de jours pour le fret. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à

CARRIÈRE, DARAN & Co.
28 oct no. 71, rue St. Louis.

A vendre ou à fréter.

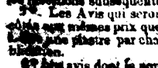

A VENDRE.—La belle goëlette **W. ROBBINS**, construite à Baltimore il y a 4 mois, doublée, clouée, et chevillée en cuivre, fine voilière, registrée 56 tonneaux, tirant peu d'eau, bien armée sous tous les rapports. S'adresser pour les conditions à

W. BRYAN,
14 oct Vieille Levée, No. 35.

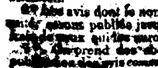

A LOUER ou à FRETER.—La belle goëlette **HANNAH ELIZABETH**, capitaine J. CRAINE, venant de passer à une carène complète, est à présent en bon état, et prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St.-Pierre, ou à

W. BRYAN,
15 oct Vieille Levée, No. 36.

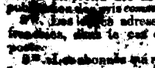

A LOUER PRESENTEMENT,

Le troisième magasin de la maison fermant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

A louer aussi, pour le 25 décembre, le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

S'adresser à M. Pratlat. 20 oct—2?

A LOUER.

Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue des Canns, n. 66. S'adresser à WM. G. HEWES & Co.
21 oct. n. 47, rue du Camp.

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupé par M. Blanchard. S'adresser à B. MARIGNY.
(8 oct—27

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à

B. BRUGIER.
7 oct

HOTEL de l'Amérique du Nord.—Le soussigné a l'honneur d'informer le public que cet établissement, qui bientôt sera entièrement préparé, sera dans peu de jours prêt à recevoir les pensionnaires et les locataires. Cet hôtel est situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée, un centre de l'arc de cercle dans lequel la Nelle-Orléans est bâtie, et commande une vue magnifique de deux extrémités de la ville et du Mississipi, qui, pendant la saison des affaires, est couvert d'une forêt de mats et animé par les arrivages et les départs journaliers d'une innombrable quantité de bateaux à vapeur. Aucune dépense ne sera épargnée pour rendre cet établissement complet sous tous les rapports et digne du patronage du public. Il y a deux escaliers, l'un pour l'usage public et l'autre à l'usage des familles particulières. Un ameublement élégant est commandé, et tout ce qui sera nécessaire pour rendre cet hôtel agréable et confortable ne sera négligé.

S'il possède centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires, et le superbe point de vue qu'il commande le rendra bien agréable à tout homme de goût. Les voyageurs et les familles particulières y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur genre.

Des vins choisis, les liqueurs les plus fines de toute espèce seront constamment à la disposition des amateurs.

Le soussigné s'engage devant le public à n'épargner ni peines ni dépenses pour rendre cet établissement confortable et pour satisfaire toute le monde. En conséquence il sollicite respectueusement le patronage du public.

23 sept—1m F. LEBLEUX.

PENSION BOURGEOISE.—Rue Royale, no. 76, près de la Bourse, Madame NOWELL a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'elle vient d'établir et de meubler dans le meilleur genre, une superbe maison dans la rue Royale, où elle est prête à recevoir des familles respectables et des particuliers d'emplois. La position de cette maison est au centre des affaires, des maisons de commerce et des établissemens publics.

Les personnes qui ne voudraient s'abonner que pour la table seront aussi admises. 28 oct

CHAMPAGNE.—50 paniers vin de Champagne, qualité supérieure, de la marque du crossant, en débarquement et à vendre par

WILLIAM G. HEWES & Co.
23 oct no. 45, rue du Camp.

ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Negociants, à vendre par

TH. NICOLET & Co.
28 oct no. 26, rue Bienville.

UNE BELLE OCCASION.—139 pièces de fortes cotonades d'emballage à vendre à bas prix pour clôre un compte. S'adresser de suite à

ANDREWS & FRERES.
28 oct no. 19, rue de Chartres.

SUCRE DE LA HAVANE.—50 caisses sucre blanc et 50 caisses de sucre brut, de la Havane, en débarquement et à vendre par

C. WORSLEY.
24 oct no. 10, rue Gravier.

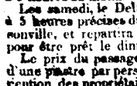

CIGARRES.—100 milliers de cigarres de la Havane de diverses qualités, à vendre par

C. WORSLEY.
28 oct nos. 10, rue Gravier.

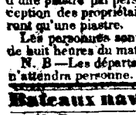

COUVERTURES, FLANNELLES ET CALICOS.—25 balles de couvertures assorties; 14 dito flanelles dito; 10 caisses de calicos, en débarquement du navire Empire et à vendre par

ANDREWS & FRERES,
28 oct no. 19, rue de Chartres.

EAU DE VIE DE MERISE.—12 barrils de première qualité, en magasin et à vendre par

WILLIAM BRYAN,
28 oct no. 36, rue de la Vieille Levée.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE.—200 pièces toile, et 100 rouleaux cordes d'emballage du Kentucky, maintenant en déchargement et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,
28 oct no. 28 et 29, Nouvelle Levée.

ON demande 200 ou 250 balles de cotton pour compléter le chargement du navire *Victoria*, allant à Liverpool. Pour fret, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co.
24 oct. no 117, rue Royale.

EN débarquement.—Bonnets de laine pour negres; Chemises de flanelle rouge ditto;
Indiennes de goût, mérinos, quimones;
Moleskins, lasting, ou prunelle noire, velours;
Flanelle imprimée, manchoirs et schalls imprimés;
Mouchoirs madras et mouchoirs;
Bas de cotton bleu, chaussettes de cotton blanc;
Cotton blanc et écru, percale blanche, couvertures, lits,
Cotonnade forte pour pantalons, &c., &c.
Plus, en Magasint
50 paniers de Champagne, 1re. marque;
60 caisses de vin de Madère L. P.
10 demi pipes Madère L. P.
50 caisses vin rouge, Haut Brion et Lafitte.

KENNEDY, DUREL & Co.
6 oct rue Toulouse, No. 52.

EN débarquement du navire Créole de New-York, ce qui suit:
1 caisse indiennes andrinoples, françaises;
1 do. bas de soie blancs, à jour;
1 do. schalls français, en indiennes;
9 do. de pommade fines, françaises;
1 do. eau de lavande; 1 do. de pâtisines et bons;
2 do. indiennes fines; 3 do. do. économises;
2 balles coton écru 4-4; 1 do. indienne bleue;
PLUS: Peignes courbes, gants de castor pour hommes; bretelles gomme élastique, mousselines suisses brodées; indienne française, rouge, noir, damassés, couleurs assorties pour rideaux; schalls de satin, crêpe noir, satin blanc, gros de Naples figuré, mouchoirs en coton, blous et satinés, à vendre par

DUFOUR FRERES,
14 oct rue Royale, entre Toulouse et St.-Pierre.

AVIS.—Les soussignés ont reçu et offrent à vendre à, les marchandises suivantes, en débarquement:
14 demi pipes, 6 quarts, 8 huitièmes pipes de L. P. vin de Madère, 97 caisses de Soufire en bâton, 50 paniers de vin de Champagne (marque d'Heidsick, J. C.) supérieure; 50 dito dito; 50 paniers d'huile d'olive; 50 caisses de iceblanc, 1-3 X, 100 pieces de toile impériale Alexandre de Russie; 7 demi pipes de brandy Champagne; 29 paniers de vin de Champagne.

oct 27 A. QUERTIER & BOUTIN.

MANUFACTURE de pave—80 balles de toile à drape et à chemises, en débarquement et à vendre par 21-oct) J. THAYER & Co.

AVIS.—M. LEWIS V. BOGY, avocat, St-Louis, Missouri. Il se réfère à l'hon. David Barton, l'honorable V. F. Ashley, St.-Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn; à Ménard et Vallé, Ste-Geneviève Missouri. 1er. juil.—6m

LES soussignés viennent de recevoir le plus bel assortiment de Tapisseries française et anglaise, qu'on ait reçu ici, propres à tapisser des ciels de lit, qu'ils vendront aux marchands de meubles à des prix très raisonnables. CHARLES H. GRANT
12 oct rue de Chartres, No. 46.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION du feu Louise Eugénie Lefevre Estelle.—Vente par le Régister des testamens—Jeudi, le troisième jour de Décembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Prouves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'opérer un partage, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feue Louise Eugénie Lefevre Estelle les esclaves ci-après décrits:

1o. Eléonor mulatresse âgée d'environ 40 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, bon sujet, avec ses six enfans, Henri âgé de 10 ans, présumé être attaqué de la poitrine, Henriette âgée de 8 ans Justine âgé de 7 ans, Paul âgé de 5 ans, François âgé de 3 ans et Silvanie âgée de 23 ans.

2o. Jenny négresse âgée d'environ 28 ans, domestique du ménage, et un peu blanchisseuse, avec son fils nommé Jean, mulâtre âgé d'environ 6 ans.

3o. Victor, mulâtre âgé d'environ 25 ans, manœuvre, bon sujet.

4o. Saint-Louis, nègre âgé d'environ 27 ans, manœuvre, attaqué à la poitrine.

Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Félix Grima not. pub., aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION du feu P. S. Newton.—Vente par le régister des testamens—Vendredi le quatrième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Prouves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique et à l'encan, pour compte de la succession de feu P. S. Newton, l'esclave nommé Dick, âgé de 21 ans, marronneur. Conditions de la vente: comptant.

2 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa

SUCCESSION de Louis Lafosse—Vente par le Régister des testamens.—Mercredi dix-huitième jour de Novembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des prouves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Laroque, les esclaves ci-après décrits.

1o Kerry, mulâtre âgé d'environ 14 ans, et 2o Félix, negre créole âgé d'environ 21 ans, liquoriste.

Conditions.—Le vendeur de l'esclave Kerry se chargera du paiement de la somme de $457, montant de trois billiets (dus par le défunt), en date du 14 Avril 1835, et payable à 12, 18 et 24 mois de crédit, et la balance du prix d'adjudication, comptant.—L'acquéreur de l'esclave Félix se chargera du paiement d'un billet de $635 dû par le défunt payable en tous mars 1836, et la balance à 4 et 8 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, le tout hypothèque spéciale.

W. F. C. DUPLESSIS rég. des testa.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de s acquéreurs.

17 oct

SUCCESSION de feu Françoise Juffin décédée femme Pierre Rousseau.—Vente par le régister des testamens—Mercredi cinquième jour de novembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Prouves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, de cet ordre rendu à l'effet d'opérer un partage et liquidation de la communauté qui a existé entre Françoise Juffin, décédée et Pierre Rousseau, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu John Conn, rue Girod, entre les rues Baronne et Philippa, les meubles meublans et mobiliers, chevaux, charrettes, harnais et sable du fleuve, dépendant de sa succession. Conditions de la vente: comptant.

2 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes'a.

SUCCESSION de feu John Conn.—Vente par le Régister des testamens.—Vendredi treizième jour de novembre 1835, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Prouves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu John Conn, rue Girod, entre les rues Baronne et Philippa, les meubles meublans et mobiliers, chevaux, charrettes, harnais et sable du fleuve, dépendant de sa succession. Conditions de la vente: comptant.

2 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

SALLE D'ESCRIME.—Encouragé par la bienveillance dont plusieurs personnes recommandables l'ont déjà honoré, et dont il se plaît ici à remercier toutes à la fois, le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public que le 3 du courant il ouvrira sa Salle d'Armes à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans, les lundis, mercredis et vendredis, depuis 7 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, se réservant les autres jours pour donner des leçons particulières.

2 nov—3 Wm. DAUPHIN.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre les articles suivans: 300 barrils de vin rouge (claret); 200 paniers de bouteilles; 1000 caisses de vin de Bordeaux; 100 dito de cigare de la Havane, première qualité; 200 dito de liqueurs assorties; 400 dito de vin Muscat; 200 pcts de bouchons; 40 barrils d'huile de Sperm; 70 paniers de Champagne; 150 boites de savon; 100 dit de blanc fin laiteux; 4 pipes du meilleur genièvre de Hollande et quelques boucauds de rum de la Jamaique 6me. preuve.

L. G. SASSINOT.
2 nov no. 90, rue St. Louis.

ON désire avoir un bon Jardinier qui soit bien recommandé: un homme marié serait préféré. S'adresser chez madame veuve Louis Foucher, rue Esplanade, faubourg Saulot. nov 2—3

AVIS.—Le soussigné a ce jour, contracté une société sous la raison de "Lafuita & Chalon" pour les transactions dans la branche des épiceries en gros et en détail, en cette ville, rue de la Commune, No. 96. Ils sollicitent les encouragemens du public.

N. Orléans 1 nov. 1835] PHILIPPE LAFONTA.
L. T. CHALON.

JURY DE POLICE de la Paroisse d'Orléans.—En conséquence de la résignation de Mr. Edouard Bertu membre du Jury de Police pour le 1er District de la ville, les électeurs de ce district, sont prévenus que l'élection d'un membre en remplacement de M. E. Bertus, aura lieu le jeudi 12 du courant, à la cour du juge Duncan, rue Conti sous la présidence du juge Duncan et M. G. K. Rogers.

Les votes au terme de la loi seront reçus depuis neuf heures du matin, jusqu'à trois heures de l'après midi.

Nlle-Orléans, 2 nov. 1835. G. MAURIAN—juge

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Le soussigné vient de transporter son domicile de la rue Toulonse No. 30, à son nouvel hôtel, à l'encoignure de la rue Bienville et de la Levée, où il pourra bientôt recevoir des pensionnaires à la table et au logement.

2 nov.—6 F. LEBLEUX.

AVIS AUX MANŒUVRES.—Les soussignés ont besoin sur le champ de 15 à 20 hommes pour couper du bois de l'autre bord du lac. Le terrain est élevé et très sain. On donnera de bonne gages. S'adresser, au chantier du Bassin No. 138 à

2 nov—13 W. E. & R. MURPHY

LE soussigné offre à vendre à son magasin: 40 demi pipes eau-de-vie; 25 quarts dito; 1100 caisses savon (James Blake & Co.); 300 sacs café fin vert; 60 sacs poivre; 100 caisses sucre blanc; 25 barrils fromages; 200 paniers huile d'olive en grandes bouteilles.

F. H. PETTIPAIN,
2 nov—3 encoignure de Chartres et Toulouse.

A VENDRE.—Une presse à talcs ou à moules.

EDWD. GOTTSCHALK, courtier.
Poby no. 100, rue de Chartres.

AVIS.—Harrison, Brown & Co. ont transporté leur comptoir du no. 117, de la rue Royale, au no. 47, de la rue Bienville. 2 nov

CHECKS de la Banque de Carrollton.—Livres de checks de diverses dimensions, en bronze, sur la Banque de Carrollton, à vendre par

BENJN. LEVY.
2 nov

Vente par le Shérif.

COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire de Foster & Lowerby contre leurs créanciers.—Par ordre du syndic et en vertu d'un ordre de vente émané de l'honorable Cour de District, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu Jeudi le 12 novembre prochain, à 3 heures P. M sur les lieux, le bail d'un lot, maison, jardin et améliorations nommés Jardin du Vauxhall, situés à l'extrémité des rues de la Commune et des Marais, vis-à-vis l'Hôpital de Charité, loués par M. Joseph Keaton, pour trois ans, à dater du 22 février 1835, avec privilége de renouveller pendant trois années, et plus à la commodité du locataire ainsi qu'il est mentionné au bail. Ainsi que tous les décors dramatiques et l'ameublement du Jardin du Vauxhall et du Théâtre. Cond tions comptant.

2 nov FRED. BUISSON, *shérif.*

COUR DE DISTRICT.—H. & A. Soulié centre James Mooney.—En vertu d'un ordre de Justice et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District pour le Premier Distric Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 5 décembre prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre situé en cette ville, désigné par le no. 3, dans l'îlet no. 12, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 34 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

2 nov—2,3,4 et 5 FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Francisco Tio contre Pierre Marly.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 17 novembre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente.

Un certain lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 190, dans l'îlet no. 22, formant une des encoignures des rues Girond et Union, mesure française, 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girond.—Plus, un demi lot de terre désigné par le no. 192, joignant le premier lot mentionné ci-dessus. Ce dit demi lot devant être pris sur le côté du dit lot No. 192, mesurant 30 pieds, mesure française, à face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaires ci-dessus. Conditions comptant.

16 oct F. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE.—Dans l'affaire de François Duvar alias Lejeune contre ses créanciers.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 30 septembre 1835—Il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, samedi le sept novembre prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet compris entre les rues des Francais de la Ville, de la Police et de l'Union, et désignés par les no. neuf cent onze et douze, sur un plan dressé le seize février 1831, par Joseph Pilié, voyer de la ville, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public.

Le no. onze, formant l'encoignure des rues de l'Union et de la Vérole, mesure 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur face à la rue de la Vérole, borné d'un côté par le no. dix, et de l'autre par le no. douze.

Le no. douze mesure également 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, borné d'un côté par le no. onze, de l'autre par le no. treize, et dans la profondeur par le no. 30.

Conditions un tiers comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

5 oct FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—*D. F. Waymouth contre B. C. Clint.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues St.-Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 1 de décembre prochain à une heure de relevée, les propriétés mentionnées et décrites dans le susdit ordre de saisie et de vente.